

## *Les Brèves du conseil municipal du 03 avril 2025*

Le conseil municipal, réuni en date du 03 avril 2025 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises.

### **1) Compte financier unique 2024**

Le compte financier 2024 présente un excédent cumulé avec les années précédentes de 3 735 952 € : 1 209 132 € en fonctionnement et 2 526 820 € en investissement. Ces sommes seront reportées en recettes dans chaque section du budget primitif 2025.

### **2) Budget primitif 2025**

#### **a/ Vote des taux des impôts**

Les taux ayant été augmentés l'année dernière, le conseil municipal a décidé de les maintenir en 2025.

- taxe foncière sur le bâti : **22.34 %**
- taxe foncière sur le non bâti : **37.17 %**
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et locaux vacants) : **7.61 %**

Ces taxes rapporteront 574 488 €  
à la commune

Au titre des ressources fiscales prévisionnelles 2025, la commune devrait toucher 670 € en moins qu'en 2024.

#### **b/ Subventions**

Les conseillers ont décidé d'augmenter de 5 % les subventions forfaitaires aux associations de la commune et de 10 % les subventions versées aux associations sportives en fonction de leur nombre d'adhérents principalement. L'enveloppe de 1 200 € distribuée aux associations hors Volgelsheim est maintenue ainsi que la somme de 10 000 € pour les subventions versées aux ménages (ravalement de façades, système de chauffage, récupérateur eaux de pluie, ...). Une subvention exceptionnelle de 250 € sera attribuée à l'association « Athlétisme Volgelsheim » pour l'organisation de son meeting « Hammerfascht 2025 » en juin.

#### **c/ Le conseil municipal a adopté son budget primitif 2025 qui se présente en équilibre en fonctionnement et en investissement :**

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	3 800 000 €	Recettes	3 800 000 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	4 770 000 €	Recettes	4 770 000 €

Les principales opérations retenues pour le budget 2025 sont les suivantes :

- fin de la rénovation intérieure et extérieure de l'école Dumas pour extension du périscolaire : 900 000 € dont 850 000 € en Restes A Réaliser (RAR)
- travaux de rénovation du logement de la gare : 750 000 € dont 100 000 € en RAR
- travaux de rénovation des 4 logements rue de la Libération : 350 000 €
- remplacement des luminaires : 195 000 €
- remboursement des emprunts : 180 000 €
- extension de la video-surveillance : 135 000 € en RAR
- mise en conformité du chauffage dans les bâtiments communaux : 50 000 €

### **3) Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach marché public de fourniture de gaz et électricité : constitution d'un nouveau groupement de commandes 2027-2030**

Depuis 2018, la commune a adhéré au groupement de commandes de la CCARB qui est intéressant pour l'achat de gaz et d'électricité. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour les années 2027-2030.

### **4) Rénovation école maternelle Dumas et extension du périscolaire**

La commission de sécurité s'est réunie en date du 25 mars 2025 et a donné un avis favorable pour l'ouverture du bâtiment au public suite aux travaux de rénovation effectués. Le périscolaire déménagera pendant ces vacances d'avril et l'école maternelle aux prochaines grandes vacances scolaires afin d'être opérationnelle à la rentrée de septembre 2025.

### 5) Location d'un chapiteau pour la fête des pompiers du 14 août 2025

Les pompiers de Volgelsheim organiseront à nouveau leur bal du 14 août sur la Place de l'Europe. Pour ce faire, un chapiteau d'une surface de 200 m<sup>2</sup> sera loué par la commune pour un montant total de 2 784 € TTC (avec éclairage et plots de lestage).

### 6) Autorisation temporaire de mener des actions de régulation des populations de corvidés sur le ban de Volgelsheim

La surpopulation de corvidés sur notre ban entraîne d'importants dégâts sur les cultures mais également de nombreuses plaintes (pour le bruit et les déjections causés par les corbeaux) de la part des riverains de la plaine de jeux, de la rue du Méléze et cette année de la place du 5 Février. C'est pourquoi, les conseillers ont décidé d'autoriser des opérations de destruction dans ces secteurs pour la période comprise entre le 07 avril et le 31 mai 2025.

### 7) Bilan de la politique foncière 2024

En 2024, la commune a acquis un terrain de 6.36 ares au prix de 90 000 € pour l'extension du cimetière. Elle a cédé plusieurs parcelles à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour 180 € pour une piste cyclable et une parcelle de 19.15 ares pour la somme de 42 120 € pour la réalisation d'une partie du parking ALDI.

### 8) Bilan des indemnités d'assurance 2024

La commune a été remboursée de la somme totale de 28 481 €, sans charge résiduelle, pour 7 sinistres qui ont eu lieu entre décembre 2022 et juillet 2024.

### 9) Balayage 2025

Le balayage des caniveaux de la voirie de la commune est confié à la société AFC Balayage. 6 passages contre 7 en 2024, seront effectués entre le mois d'avril et le mois de novembre 2025 pour un montant de 6 916 € TTC. Les déchets seront transportés en décharge au prix de 79 € HT la tonne.

### 10) Renouvellement des contrats d'Eco-pâturage et désherbage écologique

Le contrat d'éco-pâturage est renouvelé cette année avec la société « Les Brebis de Kikou » pour un montant de 2 400 € TTC. Les moutons entretiendront environ 4 ha répartis sur 5 secteurs.

La société « Plus de Vert » interviendra pour du désherbage thermique dans la commune, notamment au cimetière et sur les parvis, pour un montant prévisionnel de 7 585 € TTC.

## A noter dans vos agendas

DATE	MANIFESTATION	LIEU
Vendredi 18 au Lundi 21 avril	Expo-vente internationale d'orchidées de 10h à 18h Entrée 4 €	Salle des fêtes 
Jeudi 1 <sup>er</sup> Mai	Concert de la compagnie AZNAV à 17h Entrée gratuite au chapeau <i>Organisé par les Arts Martiaux</i>	Salle des fêtes
Samedi 10 Mai	Dancing Show 2025 de 14h à 17h démonstrations de danses, gym... 17h à 22h soirée dansante. Entrée 10 € gratuit – 14 ans <i>Organisé par Danse Accord</i>	Salle des fêtes 
Dimanche 11 Mai	Marché aux puces	Commune
Samedi 24 Mai	Journée citoyenne de 8h à 13h	RDV aux Ateliers puis repas à la Salle des fêtes

Les modalités de collecte de vos bacs à ordures ménagères ont changé depuis le 1er janvier 2025 pour les jours fériés. En effet, la collecte se fera désormais le jour férié, hormis les jours fériés non travaillés (c'est-à-dire : 1er janvier, 1er mai et 25 décembre). Dans ces 3 derniers cas, la collecte sera réalisée en cascade à J+1, la collecte des communes concernées par le jour férié étant décalée au lendemain, et ainsi de suite jusqu'au samedi. Les bacs seront toujours à sortir la veille au soir.

